



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 19 juin 2014 à 18h30

Salle socio-culturelle de Frolois

Étaient présent(e)s : Guy **BERNARD** \_ Mireille **BESOZZI** \_ Stéphane **BOEGLIN** \_ Xavier **BOUSSERT** \_ François **BRAND** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Patrick **CHARPENTIER** \_ Pascal **DURAND** \_ Gérard **FONTAINE** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Christian **FRA** \_ Denis **GARDEL** \_ Maryline **GEORGES-BERNARD** \_ Martine **GEORGES-POMMIER** \_ Chantal **GERBELLI** \_ Delphine **GILAIN** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Michel **GRILLOT** \_ Claude **GUIDAT** \_ Christophe **HANU** \_ Anne-Lise **HENRY** \_ Francis **HESS** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Laurence **KRETZER** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Jean **LOPES** \_ Catherine **NOEL** \_ Audrey **NORMAND** \_ Marie-Noëlle **PERRIN** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Michel **RAOULT** \_ Dominique **RAVEY** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Bernard **ROUILLON** \_ Lydie **ROUYER** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Ismail **TAHTACI** \_ Etienne **THIL** \_ Hervé **TILLARD** (délibérations 2014\_91 à 2014\_98) \_ Jean-Paul **VINCHELIN** \_ Florence **WAZYLEZUCK** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Mireille **BESOZZI** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) \_ François **BRAND** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN**) \_ Christian **FRA** (procuration à Xavier **BOUSSERT**) \_ Francis **HESS** \_ Marie-Louise **KADOK** (procuration à Etienne **THIL**) \_ Laurence **KRETZER** (procuration à Claude **GUIDAT**) \_ Daniel **LAGRANGE** (procuration à Christophe **HANU**) \_ Marie-Noëlle **PERRIN** \_ Hervé **TILLARD** (procuration à Lydie **ROUYER** – délibération 2014\_90)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	13 juin 2014
<u>Date d'affichage</u> :	27 juin 2014
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	45
<u>Nombre de présents</u> :	36 (délibération 2014_90) 37 (délibérations 2014_91 à 2014_98)
<u>Nombre de votants</u> :	43
<u>Secrétaire de séance</u> :	Stéphane <b>BOEGLIN</b>

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 mai 2014**
3. **Désignation d'un secrétaire de séance**

#### 4. Délibérations

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2014_ 90	Culture-Finances	Enseignement musical – renouvellement de la convention avec l'E3M
2014_ 91	Aménagement du territoire- Grands projets	Parc d'activités Brabois-Forestière – concession - élection de la commission
2014_ 92	Tourisme	Subvention à caractère touristique – Marche gourmande
2014_ 93	Habitat - Logement - Finances	Future gendarmerie – diagnostic archéologique
2014_ 94	Développement économique	Filinov – cellules commerciales « la Filature » - rectificatif de la division en volumes
2014_ 95	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Site Champi – Convention de mise à disposition avec l'EPF Lorraine
2014_ 96	Commande publique	Marché de fourniture des compteurs d'eau
2014_ 97	Commande publique	Marché d'achat de carburants pour le parc de véhicules communautaires
2014_ 98	Finances	Décision modificative - budget assainissement

## 1. Affaires et communications diverses

### Point d'information et de débat : élaboration du schéma de mutualisation

L'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport compte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. »

Par ailleurs, la loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014 prévoit que le degré de mutualisation des services sera pris en compte dans le calcul des dotations que l'Etat verse aux communes et aux communautés.

Le conseil est appelé à acter le lancement et les modalités de la démarche.

Le président demande à Sophie Chaumont, chargée de mission à la CCMM, de présenter la démarche proposée pour l'élaboration du schéma de mutualisation.

Richard Renaudin met en garde contre le mal français qui, sous couvert de simplification, tend à rajouter des couches de complexité. Il est d'avis d'affirmer un principe de diminution générale des charges, tout en étant conscient que les habitants exigent un service de proximité. S'agissant des agents communaux, il importe de prendre de grandes précautions, car dans le domaine des ressources humaines, on suscite vite des demandes ou des craintes difficilement maîtrisables.

Filipe Pinho convient du fait qu'il s'agit d'un gros écueil potentiel. C'est pourquoi la démarche inclut un travail de pédagogie en direction tant des maires que des personnels. Il est essentiel que le discours sur ce sujet soit le même au niveau communal et intercommunal. Il ne promet pas une diminution globale de la charge financière ; mais on peut imaginer une ventilation différente : au lieu de confier des missions à des organismes extérieurs, l'argent pourrait être réinjecté au niveau local.

A terme, il estime que la maîtrise des charges de personnel passera par la simplification. Le dispositif doit être lisible par l'agent et par l'utilisateur. A cet effet il faut poser les questions de fond avant de se préoccuper de la forme.

Filipe Pinho rappelle en outre que l'exigence de mutualisation provient de lois initiées par des gouvernements de droite et de gauche. L'Etat va juger le degré de mutualisation des territoires intercommunaux, et moduler ses dotations en partie sur cette base, ce qui n'est pas anodin en période de contraction des dotations de l'Etat aux collectivités.

Chaque année, le conseil devra faire le point sur l'avancement du schéma. Celui-ci sera délibéré par chacun des conseils municipaux. La méthode proposée doit garantir que la démarche est co-construite entre communes et communauté, et maîtrisée par les élus, pour éviter une approche trop technocratique.

Jean-Paul Vinchelin ne souhaite pas remettre en cause l'esprit de mutualisation. Néanmoins, il observe que des projets de loi accélèrent la vie politique locale, et que le délai proposé est court. Il juge essentiel qu'un accord politique clair soit conclu avant que tout agent soit mis à disposition. Il importera d'entendre ce que les communes ont à dire, et regrette que le calendrier ne permette pas d'intégrer un débat en conseil municipal au début du processus. Il est d'accord avec le principe d'un diagnostic des organisations municipales et communautaire, et suggère de bien cibler les objectifs, quitte à être modeste. Il rappelle que sur une dizaine d'années, les budgets communaux n'ont pratiquement pas évolué, alors que le budget de la CCMM a fortement augmenté.

Filipe Pinho précise que le calendrier est dicté par le butoir fixé par la loi (printemps 2015). Il compte sur le soutien actif des maires dans la démarche, et reste à disposition pour toute rencontre en commune.

## **2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 mai 2014**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **3. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Stéphane BOEGLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **4. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2014\_90**

#### **Rapporteur :**

**Pascal DURAND - Vice-président chargé de la culture et de la participation citoyenne**

---

#### **Objet :**

**Enseignement musical – renouvellement de la convention avec l'E3M**

---

En juillet 2011, le conseil communautaire a validé un contrat d'objectifs et de développement de l'enseignement musical en Moselle et Madon avec l'association de l'Ecole de Musique Moselle et Madon (E3M – convention ci-jointe). Ce contrat a été le fruit d'une réflexion et d'une concertation sur les attentes du territoire Moselle et Madon en matière culturelle et plus spécifiquement dans le domaine de l'enseignement musical. Il définit le rôle de l'E3M, le positionnement de son projet d'établissement, les objectifs partagés entre l'école et la CCMM, les engagements de chaque parties et notamment financiers pour la CCMM mais aussi le mode de gouvernance.

Cette convention arrive à échéance en date du 30 juin prochain. Afin de permettre, en ce début de mandat, d'établir le bilan financier et moral, d'évaluer l'impact de ce contrat 2011-2014, de construire un nouveau contrat d'objectifs pluriannuel 2015-2018 entre E3M et la CCMM, il est proposé au conseil communautaire de prolonger par avenant d'un an la convention actuellement en vigueur.

En réponse à Richard Renaudin, Maxime Lehembre, directeur de la Filoche, explique que l'évaluation du partenariat est faite à travers 3 ou 4 comités de pilotage par an et un débat en commission culture.

Pascal Schneider rappelle qu'un des objectifs principaux de la convention en cours était le passage à des cours collectifs, ce qui a été réalisé pour des raisons notamment économiques, et malgré les réticences initiales des enseignants.

Jean-Paul Vinchelin souligne l'importance du dossier. En 2002 l'école prenait une dimension intercommunale avec une participation financière de la CCMM. Suite à la clarification opérée en 2011, la ville de Neuves-Maisons a réinjecté dans la musique (batterie-fanfare et orchestre symphonique) l'effort financier qu'elle consacrait auparavant à l'école de musique. Aujourd'hui l'école de musique est également appelée à s'engager sur les activités péri-éducatives.

Filipe Pinho retrace les objectifs mis en avant dès 2002 : un tarif unique et accessible ; des investissements dans le matériel ; la reconnaissance par toutes les communes. Aujourd'hui d'autres enjeux se posent, comme la question des locaux.

Jean Lopes estime que le niveau actuel des tarifs n'est pas accessible à tous.

Filipe Pinho en convient volontiers et souhaite poser le débat de l'enseignement musical de manière globale : à côté d'E3M, il existe beaucoup d'autres acteurs de la musique. Est-ce au niveau de la seule E3M que doit se poser la question de l'accès à tous ? Des associations existent, comme à Chaligny, qui reposent davantage sur le bénévolat et jouent donc un rôle complémentaire à celui d'E3M. Il propose d'appréhender l'ensemble de ces initiatives, pour les coordonner au service d'une politique cohérente, qui permette de développer la sensibilité musicale de tous les enfants du territoire.

Jean-Paul Vinchelin souscrit à cette approche. Le débat qui se pose dans le domaine musical existe dans d'autres disciplines : la professionnalisation tire vers l'élitisme. Les habitants exprimant des besoins nouveaux, il est important de redéfinir la mission publique dans le domaine de l'enseignement musical.

Florence Wazylezuck s'étonne que ces questions n'aient pas été posées avant l'échéance de la convention. Filipe Pinho précise qu'il s'agissait de respecter les nouveaux élus, et de prendre le temps de la réflexion en ce début de mandat.

Anne-Lise Henry est d'avis de mieux anticiper, pour que cela ne coûte pas trop cher à la collectivité.

Pour Xavier Bousset, l'enjeu est de favoriser l'accès de tous les élèves, car des déséquilibres importants existent entre les communes. Filipe Pinho en est d'accord, et estime que le travail d'information doit être fait conjointement par la CCMM et la commune.

---

#### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** l'avenant à la convention entre E3M et la CCMM, prolongeant d'une année la durée de la convention.

**autorise** le président à le signer.

*Abstentions :*  
Florence WAZYLEZUCK  
Anne-Lise HENRY

### **DÉLIBÉRATION N° 2014\_91**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Parc d'activités Brabois-Forestière – concession - élection de la commission**

Par délibération du 15 mai dernier, le conseil communautaire a lancé une procédure de désignation d'un aménageur pour la réalisation du parc d'activités Brabois-Forestière. Dans son article R 300-9, le code de l'urbanisme prévoit que le conseil constitue une commission spéciale chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, dont les membres sont élus au scrutin proportionnel.

Le conseil a fixé comme suit les modalités de constitution de la commission :

- La commission sera composée de 5 titulaires et 5 suppléants
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir
- Elles peuvent être déposées auprès du président de la CCMM jusqu'au 13 juin à 17 h 00.
- Le conseil communautaire procédera à l'élection des membres de ladite commission lors de sa prochaine réunion, prévue le 19 juin 2014.

Sur ces bases, le conseil est appelé à procéder à la désignation des membres de la commission, et à préciser son mode de fonctionnement.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,

**élit** comme suit les membres de la commission :

**Titulaires :**

- Hervé TILLARD
- Marie-Laure SIEGEL
- Pascal SCHNEIDER
- Daniel LAGRANGE
- Jean-Luc FONTAINE

**Suppléants :**

- Audrey NORMAND
- Richard RENAUDIN
- Jean-Marie BUTIN
- Bernard ROUILLON
- Marie-Louise KADOK

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**fixe** comme suit les modalités de fonctionnement de la commission :

- La convocation de la commission sera effectuée par le président dans le respect d'un délai de 5 jours francs minimum avant la tenue de la réunion,
- La commission sera valablement réunie lorsque plus de la moitié des membres sont présents,
- Les avis de la commission seront rendus à la majorité simple,
- Un procès-verbal sur la teneur des débats et fixant l'avis de la commission sera rédigé après chaque réunion de ladite commission.

**autorise** le président de la communauté de communes à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la commission spéciale.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_92**

**Rapporteur :**

**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**

**Subvention à caractère touristique – Marche gourmande**

Le chemin des traces est un sentier d'interprétation, aménagé en 2009 par la communauté de communes, à l'issue d'un travail de collaboration avec les communes des Neuves-Maisons, Chaligny et Chavigny, et les associations locales travaillant sur cette thématique (atelier de mémoire ouvrière, atelier du savoir-fer).

Il comporte 2 parcours :

- De la mine à l'usine, au départ du Val de Fer
- Sur les pas des mineurs, au départ de Chaligny

Depuis, ce sentier sert de fil conducteur aux marches nocturnes proposées en saison estivale par l'agence du patrimoine des cultures des industries de Neuves-Maisons (APCI) et l'association de quartier du Val de Fer, sur le parcours « les pas des mineurs ».

Il a également fait l'objet d'animations en accueil de classes et d'une formation d'enseignants du secteur.

Afin de proposer des animations complémentaires autour de l'histoire du fer du bassin de Neuves-Maisons, l'agence du patrimoine des cultures des industries de Neuves-Maisons (APCI) propose le 22 juin prochain une marche gourmande sur la thématique de l'immigration ouvrière du bassin de Neuves-Maisons.

La marche proposera le cheminement de l'usine à la mine, ponctué de haltes gourmandes proposées par les associations franco portugaise, italienne et marocaine, ainsi que par les commerçants de Neuves-Maisons.

L'APCI co-organise cette marche, en compagnie de la commune, la communauté de communes et la Maison du tourisme.

Cette animation propose une offre complémentaire aux estivales de la mine (visite avec préambule théâtralisé) et les marches nocturnes, et valorisant le chemin des Traces. Elle répond également à une demande de plus en plus forte pour des marches gourmandes, et vient en complémentarité à celles que la Maison du tourisme organise en lien avec les autres territoires.

Plan de financement de l'animation :

Dépenses	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
Frais de bouche	3 000 €	75 adultes x 25 €	1 875 €
Communication	600 €	75 enfants x 5 €	375 €
Gobelets recyclables	600 €	Publicité gobelets (UCAN)	600 €
Logistique (appui des communes)	0 €	Commune de Neuves-Maisons	750 €
Transport (retour en bus)	150 €	CCMM	750 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 350 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 350 €</b>

Dans le cadre des aides ponctuelles accordées aux événements qui contribuent au rayonnement touristique du territoire, et/ou qui valorisent des équipements communautaires à vocation touristique (ici, le sentier des traces), il est proposé de soutenir l'animation à hauteur de 750 €.

En réponse à Anne-Lise Henry, Jean-Paul Vinchelin précise que l'organisation est portée conjointement par la Maison du tourisme, l'agence du patrimoine et les associations.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**attribue** à l'agence du patrimoine, des cultures des industries de Neuves-Maisons une subvention de 750 € pour l'organisation de la marche gourmande du 22 juin 2014.

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_93

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Future gendarmerie – diagnostic archéologique**

---

Conformément au code du patrimoine, il convient de réaliser un diagnostic archéologique du site pressenti pour l'aménagement de la future gendarmerie. L'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) propose une convention détaillant son intervention. Celle-ci est soumise à votre approbation.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le site de la future gendarmerie à Neuves Maisons

**autorise** le président à signer la convention

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_94

**Rapporteurs :**  
**Filipe PINHO - Président**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Filinov – cellules commerciales « la Filature » - rectificatif de la division en volumes**

---

Dans le cadre de l'opération Filinov, la CCMM a signé en décembre 2013 l'acquisition de cellules commerciales et de locaux d'activités au travers d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Suite à une erreur matérielle, une terrasse située au troisième étage du bâtiment 1 de l'ensemble immobilier, a été incluse dans le volume 40 appartenant à la CCMM alors qu'elle devait figurer dans le volume 8 appartenant à CIRMAD.

En conséquence, il convient d'autoriser le président à signer l'acte portant rectification de cette erreur et ce conformément à l'état descriptif de division en volumes rectificatif, établi par la SCP SUIRE DIDIER ARNOULD, géomètres experts à NANCY, en avril 2014.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** la rectification de l'erreur matérielle comprise dans la vente en l'état futur d'achèvement des locaux d'activités et des cellules commerciales (bâtiment 1)

**autorise** le président à signer tout acte permettant la rectification de cette erreur matérielle notamment par la signature de l'acte rectificatif à l'état descriptif de division en volumes, et ce



conformément à l'état descriptif de division en volumes rectificatif, établi par la SCP SUAIRE DIDIER ARNOULD, géomètres experts à NANCY.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_95**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Site Champi – Convention de mise à disposition avec l'EPF Lorraine**

---

L'EPF Lorraine a acquis auprès de la SNCF, pour le compte de la CCMM, l'ancienne gare de Chaligny en mars 2013 dans le cadre de la requalification du site Champi à Neuves-Maisons. Ce bâtiment inoccupé est compris partiellement dans l'emprise foncière du futur centre aquatique. Suite à un récent squat, le bâtiment a été muré et mis en sécurité. Aussi afin de prévenir tout risque, la CCMM a sollicité l'autorisation de la part de l'EPF Lorraine de déconstruire le bâtiment. Il vous est proposé d'approuver la convention de mise à disposition du bien en vue de sa déconstruction par la CCMM.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** la convention de mise à disposition de l'ancienne gare de Chaligny, en vue de sa déconstruction par la CCMM

**autorise** le président à la signer.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_96**

**Rapporteur :**  
**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**  
**Marché de fourniture des compteurs d'eau**

---

Le marché de fourniture des compteurs d'eau de la communauté de communes attribué en 2011 prend fin cet été. Dans ce cadre, il convient de renouveler le marché à bons de commande au travers d'une nouvelle consultation. La durée du marché sera de 4 ans maximum (1 an renouvelable). Le marché comprendra la fourniture des compteurs tous diamètres en fonction des besoins des équipes de terrain. Les compteurs seront équipés d'un système de télérelève. Le marché comprend un minimum de 70 000 euros HT et un maximum de 130 000 euros HT de commandes par an (soit 520 000 euros HT de compteurs commandés sur la durée du marché au maximum).

Il est proposé au conseil d'approuver le lancement de la consultation.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de lancer la consultation des entreprises en vue de l'attribution du marché à bons de commande relatif à la fourniture des compteurs d'eau d'un montant compris entre 70 000 euros HT et 130 000 euros HT par an

**autorise** le président à signer le marché correspondant

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_97**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Marché d'achat de carburants pour le parc de véhicules communautaires**

---

Le marché actuel d'approvisionnement en carburant est arrivé à échéance. Dans ce cadre, il est proposé de lancer une nouvelle consultation. Le marché à bons de commande, établi sur 4 ans, concernera l'approvisionnement en gasoil et essence sans plomb des véhicules communautaire et matériels, en station-service, avec délivrance de cartes accréditives.

La consommation annuelle est la suivante :

- gasoil, environ 150 000 litres
- essence sans plomb 95 / 98, environ 2 000 litres

Il s'agit d'un marché multi-attributaire : il sera conclu avec trois opérateurs, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. Ce type de marché permettra un approvisionnement continu des véhicules.

Il s'agit d'un marché sans minimum ni maximum en valeur et en quantité.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de lancer la consultation des entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics en vue d'assurer l'approvisionnement en carburant des véhicules communautaires.

**approuve** le dispositif d'un marché multi attributaire sans minimum ni maximum en valeur et en quantité pour une durée fixée à 4 ans.

**autorise** le président à signer le marché avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_98

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative - budget assainissement**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement 2014 conformément au tableau ci-dessous :

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 2031-471 : Diagnostic fonction. hydraulique		4 000 €	
D 2315-472 : Station d'épuration de Frolois		7 100 €	
R 1641-ONA : Emprunts en euro			11 100 €
<b>Total</b>		<b>11 100 €</b>	<b>11 100 €</b>

Le secrétaire,

Stéphane BOEGLIN.

Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 90	Culture-Finances	Enseignement musical – renouvellement de la convention avec l'E3M
2014_ 91	Aménagement du territoire- Grands projets	Parc d'activités Brabois-Forestière – concession - élection de la commission
2014_ 92	Tourisme	Subvention à caractère touristique – Marche gourmande
2014_ 93	Habitat - Logement - Finances	Future gendarmerie – diagnostic archéologique
2014_ 94	Développement économique	Filinov – cellules commerciales « la Filature » - rectificatif de la division en volumes
2014_ 95	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Site Champi – Convention de mise à disposition avec l'EPF Lorraine
2014_ 96	Commande publique	Marché de fourniture des compteurs d'eau
2014_ 97	Commande publique	Marché d'achat de carburants pour le parc de véhicules communautaires
2014_ 98	Finances	Décision modificative - budget assainissement

## Signatures

Guy	BERNARD		Catherine	NOEL	
Mireille	BESOZZI	Procuration à Pascal SCHNEIDER	Audrey	NORMAND	
Stéphane	BOEGLIN		Marie-Noëlle	PERRIN	Excusée
Xavier	BOUSSERT		Filipe	PINHO	
François	BRAND	Procuration à Jean-Paul VINCHELIN	Patrick	POTTS	
Jean-Marie	BUTIN		Michel	RAOULT	
Patrick	CHARPENTIER		Dominique	RAVEY	
Pascal	DURAND		Richard	RENAUDIN	
Gérard	FONTAINE		Bernard	ROUILLON	
Jean-Luc	FONTAINE		Lydie	ROUYER	
Christian	FRA	Procuration à Xavier BOUSSERT	Pascal	SCHNEIDER	
Denis	GARDEL		Marie-Laure	SIEGEL	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Ismail	TAHTACI	
Martine	GEORGES- POMMIER		Etienne	THIL	
Chantal	GERBELLI		Hervé	TILLARD	Procuration à Lydie ROUYER (2014_90)
Delphine	GILAIN		Jean-Paul	VINCHELIN	
Dominique	GOEPFER		Florence	WAZYLEZUCK	
Michel	GRILLOT		Thierry	WEYER	
Claude	GUIDAT		Suppléants		
Christophe	HANU		Bernard	ANDRE*	
Anne-Lise	HENRY		Thierry	BARATEAU*	
Francis	HESS	Excusé	Bénédicte	FLORENTIN*	
Marie- Louise	KADOK	Procuration à Etienne THIL	Valentin	GOBETTI*	
Laurence	KRETZER	Procuration à Claude GUIDAT	Arnaud	GOIN*	
Daniel	LAGRANGE	Procuration à Christophe HANU	James	HARDEL*	
Sandrine	LAMBERT		Philippe	MARCHAND*	
Jean	LOPES		André	POIRSON*	

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

